



Mairie de Saint Fargeau

Restaurons les lavoirs de Saint-Fargeau et de Septfonds (Yonne)



Suite aux assauts du temps et plus particulièrement aux dernières inondations de l'année 2016, le **lavoir des Augustins à Saint-Fargeau** a été endommagé et fragilisé. Le sol en béton et en brique a été fracturé et emporté en partie par les eaux, les poteaux qui soutiennent la charpente et la couverture sont légèrement inclinés.



Le **lavoir Saint-Pierre à Septfonds** nécessite de gros travaux afin d'assurer sa conservation. La couverture est à reprendre, le sol et les enduits également, le bassin n'est plus étanche.

L'objectif de cette opération est de permettre la sauvegarde des lavoirs de la Commune de Saint-Fargeau et de sa Commune Associée - Septfonds - afin de pouvoir témoigner des usages du passé par le maintien de leur ouverture au public.



La Commune de Saint-Fargeau souhaite confier cette opération à une entreprise car différents corps de métier spécialisés doivent intervenir en concordance et le personnel des services techniques ne possède pas toutes les compétences requises, ni n'est doté des matériels nécessaires.

La Commune a sollicité des financements publics (État, Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté) pendant ces financements ne seront pas suffisants.

C'est pourquoi, comme nous l'avons fait avec succès pour la restauration de l'église, le Conseil Municipal et l'Association Histoire et Patrimoine de Saint-Fargeau ouvrent une souscription publique en partenariat avec la Fondation du patrimoine.



Nous devons absolument engager ces travaux afin de sauver ces témoins de la vie quotidienne des habitants de nos villages depuis plus d'un siècle. Ce sera également l'occasion de rendre hommage à ces femmes qui durant des années ont fréquenté ces lieux ! Nous redonnerons vie à ces lieux d'échanges et de rencontres qui ont rythmé la vie de nos communes.

Vous pouvez devenir acteur de cette restauration en participant à la souscription publique, les donateurs pourront bénéficier de déductions fiscales incitatives et la Fondation pourra apporter un financement complémentaire, en fonction du montant de la collecte, dans le cadre de son partenariat avec le Conseil départemental de l'Yonne.



Vous pouvez nous apporter votre aide en faisant un chèque ou un don en ligne sur le site internet sécurisé de la Fondation du patrimoine.

Contacts et renseignements sur ce projet

Auprès du maître d'ouvrage :

Mairie de Saint-Fargeau 4 avenue du Général Leclerc 89170 SAINT-FARGEAU 03.86.74.01.41 mairie@saint-fargeau.fr

Ou Association Histoire et Patrimoine de Saint-Fargeau : Nadège Vallet - histoirepatrimoine.stfargeau@orange.fr

Ou Fondation du patrimoine Bourgogne :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93 bourgogne@fondation-patrimoine.org

Voir tous nos projets sur internet : www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

Je fais un don de € pour la restauration de deux lavoirs à Saint-Fargeau (89)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération, ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription, ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6%.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

- Sur le revenu Sur la fortune (ISF) Sur les sociétés

Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : deux lavoirs à Saint-Fargeau

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**, à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). (Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription **ne pourront pas bénéficier de reçus fiscaux**.

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

.....

CP Ville.....

Tél.....Mail

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association Patrimoine et Histoire de Saint-Fargeau seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

Comment faire votre don ? 1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

Par courrier

- Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : Fondation du patrimoine : lavoirs de Saint-Fargeau) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet

- Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/47821
Ou
► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme **un organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission **d'intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne Franche Comté**, composée de 28 délégués départementaux et de pays tous bénévoles, il est assisté de deux chargés de mission et d'une assistante, tous trois salariés.